

# CONDITIONS PARTICULIÈRES

## INSCRIPTION

Toute inscription devient définitive à la signature du contrat qui définit un échéancier de paiement. Le paiement du solde du voyage doit être effectué au plus tard 30 jours avant la date du départ. Le client n'ayant pas versé le solde à cette date, est considéré comme ayant annulé son voyage.

Pour les commandes intervenant moins d'un mois avant le départ ainsi que pour les voyages d'un jour, le règlement intégral du prix est exigé au moment de l'inscription.

Les règlements par chèques de vacances (ANCV) seront acceptés pour tout voyage se déroulant en France. Des frais de dossier, s'élevant à 1 % des sommes versées, seront alors facturés.

## PRIX

Les prix indiqués dans le catalogue ont été calculés sur la base de 53 participants payants, sauf indication contraire. Ils sont établis en fonction des conditions économiques en vigueur au moment de l'édition (juillet 2012) :

- coût du transport lié notamment au prix du carburant.
- redevances et taxes afférentes aux prestations offertes telles taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement, de sécurité dans les aéroports et ports.
- Taux de change des monnaies appliqués aux voyages concernés, à savoir :  
1 GBP = 1,225€ - 1 USD = 0,755€ - 1 ZAR = 0,100€ - 1 SEK = 0,110€

Pour information : liste des destinations où les prestations sont payées en dollar américain : Etats-Unis, Mexique.

Pour les voyages dont les prestations sont payées en devises VERDIÉ garanti des prix fermes et définitifs (hors coût de transport ou taxes), dans la limite du montant de ses achats de monnaies à terme.

Le prix d'un voyage sera communiqué au professeur organisateur sous forme de devis personnalisé qui tiendra compte des prestations souhaitées et des conditions économiques en vigueur au moment de l'établissement du devis. Après approbation, un contrat qui reprend les éléments du voyage est envoyé à l'établissement confirmant les prix, le contenu du programme et les conditions générales et particulières de vente.

## REVISION DU PRIX

Nous nous réservons le droit de réajuster nos prix dans le cas d'une variation du taux de change, d'une augmentation du transport ou de l'évolution des

conditions économiques ou politiques des pays visités. Cette variation sera alors intégralement répercutée sur nos prix. Dans ce cas, au moins 1 mois avant la date de départ, le client recevra un décompte qu'il pourra accepter ou refuser. Dans ce dernier cas, celui-ci sera remboursé des sommes déjà versées sans autre indemnité.

## OFFRES FACULTATIVES - SUPPLÉMENTS

Les forfaits visites indiqués dans cette brochure ont été calculés sur la base des tarifs des sites, entrées, musées, guides... communiqués par les différents prestataires au moment de l'édition (juillet 2011). Ils peuvent être sujets à modification au cours de l'année selon les variations de prix communiqués par les sites ou les prestataires.

## TAXES D'AÉROPORT ET SURCHARGES

Pour les voyages incluant une approche aérienne, conformément à la réglementation en vigueur, nos prix sont indiqués TTC (taxes d'aéroport et surcharges carburant incluses). Le montant des taxes d'aéroport et surcharges carburant est communiqué pour chaque voyage en fonction du montant communiquées par les compagnies aériennes au moment de l'édition du catalogue (juillet 2012). Elles sont données à titre indicatif et leur montant peut évoluer. Le cas échéant, au plus tard 30 jours avant le départ, VERDIÉ informera par écrit le client de leur montant réactualisé. Le client qui s'inscrit accepte par avance la répercussion de la variation éventuelle quelle que soit la date où elle intervient et ce jusqu'au moment du départ.

Pour les voyages en autocar et ceux incluant des traversées maritimes, VERDIÉ pourra être amené, dans les mêmes conditions que ci-dessus, à répercuter d'éventuelles surcharges carburant imposées par les transporteurs ou les compagnies maritimes.

## PARTICULARITES CONCERNANT LE TRANSPORT AÉRIEN :

**Horaires :** Pour les voyages en avion, lorsqu'il ne s'agit pas de vols réguliers, VERDIÉ n'est pas responsable du fait que les horaires lui soient communiqués tardivement par les compagnies jusqu'à moins de huit jours avant le départ. De manière générale, les horaires des vols (réguliers ou spéciaux) ne sont pas connus au moment de la publication des brochures; le départ et le retour peut être aussi matinal que tardif. Si en raison de ces horaires imposés par les compagnies, les première et dernière journées sont écourtées, VERDIÉ ne saurait en être tenu responsable et n'effectuera aucun remboursement. Dans ces cas,

VERDIÉ répondant du bon déroulement du voyage ne prévoit pas de visite le premier et le dernier jour.

**Modifications :** En règle générale, les conditions d'exécution du transport aérien sont régies par les compagnies aériennes. Les modifications d'horaires ou d'itinéraires, escales non connues au moment de l'édition, retards, correspondances manquées, annulations de vol, changements d'aéroport font partie des contraintes spécifiques au transport aérien. Elles sont, la plupart du temps, liées à l'encombrement de l'espace aérien à certaines périodes, aux règles de la navigation aérienne, au délai de traitement des appareils sur les aéroports et ceci, dans le souci de garantir la sécurité des passagers. En conséquence, si le client organise lui-même son pré- ou post-acheminement, nous lui conseillons de réserver des titres de transport modifiables, voire remboursables, pour éviter tout risque de perte financière. Nous recommandons également d'éviter de prendre des engagements (rendez-vous, reprise du travail...) le jour de votre départ ainsi que le lendemain de votre arrivée.

Les irrégularités du trafic aérien ne sauraient dans ces conditions être imputables à VERDIÉ. Les frais éventuels résultant de ces imprévus (taxi, hôtel, parking, pré- ou post-acheminement aérien etc.) seront à la charge des participants. Face à ces contraintes liées au transport aérien et indépendantes de sa volonté, VERDIÉ se réserve donc la faculté :

- pour les départs sur vols spéciaux, si un nombre minimum de 130 passagers n'est pas atteint, d'acheminer les passagers par autocar vers un autre aéroport de son choix et au retour de post-acheminer les passagers d'un autre aéroport vers l'aéroport de départ sans que cela ne donne droit à une quelconque indemnité.
- de protéger les places d'avion sur un autre vol que celui initialement prévu, ainsi que le droit de modifier un vol spécial en vol régulier, et inversement.
- lorsque les temps de connexions (correspondance entre 2 vols) sont jugés insuffisants, d'organiser un pré-acheminement la veille du départ ou un post-acheminement le lendemain du retour.

**Informations sur les compagnies aériennes :** Conformément au décret du 17 mars 2006, l'identité des compagnies aériennes utilisées pour chaque programme est mentionnée dans la brochure dans la rubrique « le prix comprend ». Elle indique l'identité du transporteur contractuel, c'est-à-dire la compagnie qui a la responsabilité d'assurer le vol et avec lequel VERDIÉ a contracté pour chaque tronçon de vol. Dans certains cas, le transporteur de fait, c'est-à-dire celui qui assurera effectivement le ou les tronçons de vols concernés

peut être différent du transporteur contractuel. L'identité de la compagnie qui opère effectivement le vol est alors précisée.

Ces informations étant susceptibles de changer entre la date d'édition de nos catalogues et la date de départ du voyage, nous nous réservons le droit de les modifier. Dans ces cas, toute modification sera transmise par tout moyen approprié au client par VERDIÉ ou par le transporteur contractuel, dès qu'elle est connue et au plus tard avant les opérations d'enregistrement à l'aéroport. Si le participant décide d'annuler son voyage en raison de ces modifications, il sera soumis aux frais d'annulation contractuels et ne pourra prétendre à aucune indemnité d'aucune sorte.

#### PARTICULARITÉS CONCERNANT LE TRANSPORT AUTOCAR

Les forfaits pour le transport en autocar sont calculés sur la base du programme défini. Toute modification de programme qui entraînerait une augmentation du nombre de kilomètres fera l'objet d'un supplément.

**IMPORTANT** - Nous nous réservons le droit de faire appel à d'autres autocaristes (autres que la société Verdier Autocars) pour effectuer le transport.

#### ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Nous nous réservons le droit d'annuler un voyage :

- en cas d'événements, circonstances ou conditions particulières imprévues, liés notamment à une situation locale à risque (sécurité des participants, politique, sanitaire, conditions climatiques, catastrophe naturelle...),
- en cas de force majeure,
- en cas de refus ou non obtention de documents ou autorisations nécessaires permettant l'entrée dans un pays.

Dans ces cas les participants ne pourront prétendre qu'à un remboursement des sommes versées sans autre indemnité.

Dans le cas où une prestation prévue au contrat ne pourrait être réalisée pendant le voyage, VERDIÉ mettra tout en œuvre pour proposer une prestation de remplacement en supportant tout supplément de prix. En cas d'impossibilité, VERDIÉ procédera au remboursement de cette prestation, sans autre indemnité. Si la prestation est de qualité ou de coût inférieur, VERDIÉ procédera au remboursement de la différence de prix entre la prestation fournie et la prestation initialement prévue.

#### RESPONSABILITÉ

VERDIÉ ne pourra être tenu responsable :

- envers les différents prestataires de services (compagnie maritime, compagnie aérienne, transporteurs routiers...) ; la responsabilité de VERDIÉ ne saurait se substituer à la responsabilité de ces prestataires français ou étrangers qui est limitée en cas de dommages ou de plainte de toute nature.
- en cas de modifications survenant à la suite d'événements imprévus ou de leurs conséquences tels que notamment les attentats, les faits de guerre, les troubles politiques, les grèves, les embargos, les blocus, les manifestations, les émeutes, les embouteillages, les pannes, les retards de correspondance dans les transports, les intempéries, les injonctions d'une autorité administrative ou des pouvoirs publics.

Les frais supplémentaires (repas, hébergement, transport) ou les pertes occasionnées par ces événements restent à la charge des participants notamment en cas de rerouting.

D'autre part, si des prestations (hébergement, repas, visites...) n'ont pu être fournies suite à ces événements, aucune somme ne sera remboursée. Par ailleurs, la responsabilité de VERDIÉ ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants et VERDIÉ ne pourra pas être tenu responsable :

- des incidents, accidents ou dommages qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente.
- en cas de perte ou vol des billets d'avion.
- le mineur reste sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale (ou de son accompagnant majeur) pendant toute la durée du voyage, quelques soient les activités pratiquées (randonnée, randonnée chamelière, bateau, quad...).
- pour des dommages causés lors d'activités, de visites, de sorties ou de prestations annexes ou facultatives effectuées par des participants et non prévues dans le programme.

#### RISQUES

Certains voyages, de par leur caractère particulier, peuvent comporter un risque, si minime soit-il. Ces voyages s'effectuant au-delà des balisages de circuits touristiques classiques, le participant doit prendre conscience qu'il peut encourir des risques dus notamment aux conditions et normes locales inférieures des pays visités (en matière de sécurité, situation politique, situation sanitaire, éloignement et vétusté des centres médicaux, ...).

En conséquence, le participant qui s'inscrit à un voyage est conscient de ces éléments et les assume en toute connaissance de cause. Il confirme avoir pris connaissance des informations relatives au(x) pays parcouru(s) figurant sur le site Internet du gouvernement : [www.diplomatie.gouv.fr/rubrique](http://www.diplomatie.gouv.fr/rubrique) « conseils aux voyageurs ». Il s'engage à ne pas faire porter la responsabilité à VERDIÉ SLC des incidents ou accidents pouvant survenir à l'occasion de ces voyages.

#### FORMALITÉS DOUANIÈRES ET ADMINISTRATIVES

Pour les voyages à l'étranger la carte d'identité ou éventuellement le passeport ou le visa selon le cas est obligatoire. Les mineurs doivent posséder leur propre carte d'identité ou passeport en cours de validité.

**ATTENTION !** Les noms et prénoms des participants, donnés à l'inscription, doivent correspondre exactement à ceux qui figurent sur leurs pièces d'identités, passeports, carte d'identité.

Les indications fournies dans la brochure s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Il appartient aux ressortissants d'autres pays de signaler leur nationalité afin que VERDIÉ puisse les informer à l'inscription des formalités nécessaires pour effectuer le voyage.

Dans le cas où les dits ressortissants ne signifieraient pas leur nationalité dans les délais, il leur appartiendrait de se renseigner auprès des autorités compétentes et de se munir des documents nécessaires.

Si un participant n'était pas en possession de ses papiers d'identité ou visa, ou s'il les perd pendant le séjour, et de ce fait ne soit pas admis à entrer ou sortir du pays étranger, celui-ci ne pourrait prétendre à aucun remboursement de la part de VERDIÉ et serait tenu responsable des frais éventuels occasionnés.

**IMPORTANT** : afin de pouvoir sortir du territoire seuls ou accompagnés d'une tierce personne, les mineurs doivent disposer, en plus, de l'autorisation de sortie de territoire français en cours de validité, délivrée par le commissariat de police ou à défaut par la mairie.

La garantie annulation ne couvre pas la non-possession des papiers d'identité et des documents officiels nécessaires au moment du départ.

#### VISAS

Sauf mention spéciale, pour les destinations exigeant un visa pour les ressortissants français, VERDIÉ peut se charger de l'obtention des visas pour l'ensemble du groupe. Si les formulaires, dûment remplis, photos et passeports en règle ne nous parvenaient pas de la part des clients au moins 45 jours avant la date de départ, nous ne pourrions plus nous charger de cette obtention et nous ne saurions être tenus responsables des conséquences (pour certains pays, ce délai pourra être porté à 8 semaines).

#### BAGAGES

Ne jamais mettre dans les bagages des objets de valeur ou fragiles ainsi que bijoux et médicaments. Pour les voyages en autocar ou pendant d'éventuelles

excursions ou transferts, ne jamais laisser de bagages, d'objets ou de vêtements à l'intérieur des autocars (en dehors des soutes prévues à cet effet) ou des véhicules pendant les arrêts. Les bagages sont transportés gratuitement dans les soutes des autocars aux risques et périls du voyageur.

Dans le cas des voyages en avion, le poids des bagages maximum autorisé est, en règle générale, de 20 Kg par personne sur les vols réguliers et de 15 Kg par personne sur les vols charters.

Pour des raisons de sécurité, les compagnies aériennes interdisent le transport dans les bagages en soute et en cabine, de certains articles. La liste est indiquée sur le titre de transport ou disponible auprès de la compagnie aérienne concernée. En cas de litige bagages (acheminement tardif, vol, perte ou détérioration de bagages), pour un recours auprès de la compagnie, il est impératif de déposer plainte auprès des autorités compétentes du lieu ou d'établir un constat d'irrégularité auprès de la compagnie aérienne à l'aéroport d'arrivée en cas de sinistres bagages pendant un vol. Dans ce dernier cas, en l'absence de ce document, il sera présumé que le bagage a été livré en bon état dans les conditions fixées par la compagnie.

VERDIÉ ne pourrait être tenu responsable des vols, dommages ou pertes des bagages, objets ou vêtements durant le voyage, ni des surplus de bagages non embarqués par une compagnie aérienne.

#### HÉBERGEMENT EN FAMILLE D'ACCUEIL

Pour les séjours en famille d'accueil, les participants sont accueillis par des familles soigneusement sélectionnées par le responsable de chaque centre d'accueil, partenaire de VERDIÉ. Ils sont généralement hébergés à plusieurs par famille (parfois 4 à certaines périodes de l'année, les familles hôteses étant particulièrement sollicitées).

Si un changement dans la répartition des participants (annulation, changement de nom) intervient moins de 7 jours avant le départ, VERDIÉ ne peut garantir de communiquer les adresses des familles avant le départ.

En cas de désistement important des familles (celles-ci ne pouvant pas être liées contractuellement directement à VERDIÉ) pour quelque cause que ce soit, VERDIÉ se réserve le droit de modifier le type et le lieu d'hébergement lorsque soit la date avant le départ.

Les familles hôteses accueilleront les élèves le premier jour et leur indiqueront leur chemin pour rejoindre le point de rencontre. Celui-ci est distant de 10 à 15 mn à pied. Les jours suivants, ils s'y rendront seuls. L'autocar effectuera un ramassage quotidien et déposera les élèves le soir. La durée du ramassage varie en fonction de la taille de la localité.

#### HÉBERGEMENT EN HÔTEL

Pour certains séjours, l'hébergement en auberge ou en hôtel peut être prévu. Ces modes d'hébergement ont été rigoureusement choisis par nos services. De bon confort, ils sont pourvus pour la plupart de chambres multiples : chambres à partager, chambres triples (parfois, chambres doubles dans lesquelles on ajoute un lit d'appoint) ou dortoirs.

Dans le cas d'une demande de chambre individuelle, un supplément est demandé pour son attribution et il ne nous engage que dans la mesure où nous pouvons obtenir ces chambres des hôteliers. Leur nombre est limité et elles n'offrent pas nécessairement un confort identique aux chambres doubles bien que plus chères.

**Classification des hôtels** : VERDIÉ retranscrit dans la description de ses voyages la classification officielle agréée aux hôtels ou bateaux par les autorités de chaque pays. Il est à noter que ces « normes locales » et le nombre d'étoiles ne correspondent pas nécessairement aux normes de classifications françaises.

#### DEJEUNERS

Les déjeuners sont pris sous forme de pique-nique. Ces panier-repas sont fournis par les familles hôteses, l'hôtel ou le centre d'hébergement qui vous accueillent. Selon les pays, leur composition peut varier.

#### COMPORTEMENT DISCIPLINE

Les participants doivent se comporter en toute occasion avec courtoisie et respect des usages locaux et du niveau social de la famille qui l'accueille. Une bonne conduite dans les familles ou au sein des centres d'hébergement, ainsi qu'une tenue vestimentaire correcte sont exigées.

VERDIÉ se réserve le droit d'interrompre le séjour d'un participant et de le renvoyer :

- si nos responsables locaux jugent son comportement incompatible avec le bien être du reste du groupe ;
- si son comportement est tel que ses hôtes refusent de l'héberger.

Dans ces cas, les frais de rapatriement, de justice, de téléphone, d'accompagnement ou tout autre frais supplémentaire seront à la charge des parents ou à défaut du groupe. Il en va de même des retours anticipés pour convenances personnelles.

Si quelques dommages sont causés par le(s) participant(s) dans la maison d'une famille hôte, dans un hôtel ou dans un autocar, il appartiendra à l'accompagnateur principal d'en assumer la responsabilité et de s'assurer du paiement sur place des dommages éventuels (par l'étudiant ou à défaut, par substitution, par lui-même).

#### SORTIES NOCTURNES

Elles sont strictement interdites quel que soit le type d'hébergement pendant le séjour. Il est demandé aux professeurs / accompagnateurs d'en informer les participants et de veiller au respect de cette règle.

#### FRAIS D'ANNULATION

En cas d'annulation totale du groupe ou d'un ou plusieurs participants, des frais seront retenus par rapport à la date du départ comme suit :

**Voyages en autocar ou séjours sans transport :**

Annulation intervenant :

- plus de 30 jours avant le départ :
- \* en cas d'annulation totale du groupe : 30 € de frais de dossier par personne non remboursable par l'assurance
- \* en cas d'annulation partielle : le prix par personne sera recalculé en fonction de l'effectif réel des participants afin de tenir compte des frais fixes incompressibles.
- de 30 à 21 jours avant le départ : 25% du montant du voyage
- de 20 à 8 jours avant le départ : 50% du montant du voyage
- de 7 à 2 jours avant le départ : 75% du montant du voyage
- moins de 2 jours avant le départ : 100% du montant du voyage.

**Voyages en avion :**

Annulation intervenant :

- plus de 60 jours avant le départ :
- \* en cas d'annulation totale du groupe : 40 € de frais de dossier par personne non remboursable par l'assurance
- \* en cas d'annulation partielle : le prix par personne sera recalculé en fonction de l'effectif réel des participants afin de tenir compte des frais fixes incompressibles.
- de 60 à 15 jours avant le départ : 40% du montant du voyage
- de 14 à 8 jours avant le départ : 50% du montant du voyage
- de 7 à 2 jours avant le départ : 75% du montant du voyage
- moins de 2 jours avant le départ : 100% du montant du voyage

Ces frais, hors frais de dossier, peuvent être couverts, selon les causes de l'annulation, par l'assurance collective (en option). Dans tous les cas, une franchise minimum de 16 € par personne sera retenue et les frais retenus en cas d'annulation ne sauraient être inférieurs au montant des frais de dossiers retenus

pour une annulation à plus de 30 jours précédant le départ.

Par ailleurs, en cas d'annulation quelle qu'en soit la date, les frais de visa, s'il a été émis, et la prime d'assurance annulation facultative ne sont jamais remboursables.

Pour certains voyages, les conditions peuvent être différentes. Elles vous seront alors remises lors de la vente.

#### ASSURANCES COLLECTIVES

Les garanties annulation, bagages, assurances assistance/rapatriement ne sont pas incluses dans le prix, à l'exception des voyages long courrier où l'assistance rapatriement est offerte par VERDIÉ. Pour votre tranquillité, nous vous proposons, en option, de vous couvrir de ces risques (+ 3.65 % du montant du voyage pour l'annulation, 1% pour l'assistance rapatriement).

#### ANNULATION

L'annulation sera prise en compte dès lors qu'elle est adressée à VERDIÉ en courrier recommandé avec accusé de réception. La date retenue pour définir le délai d'annulation donnant lieu aux pénalités (frais de dossier, frais d'annulation) sera celle de la présentation du courrier.

Dans le cas où l'annulation est communiquée par courrier électronique ou télécopie, un accusé de réception nominatif confirmant la prise en compte par VERDIÉ devra être obtenu pour faire foi.

Aucun remboursement n'interviendra si un participant ne se présente pas aux heures et lieux prévus pour le départ. En cas d'interruption de séjour, les prestations non utilisées ne donnent droit à aucun remboursement compensatoire par VERDIÉ (une indemnisation forfaitaire est proposée dans le contrat d'assurance facultative).

#### SOINS MÉDICAUX

A) **IMPORTANT**: tout cas médical (asthme, diabète, allergies diverses, paludisme, handicap...) supposant la prise de médicaments, le besoin d'équipements spécialisés ou alimentation spécifique, devra être signalé à VERDIÉ dès l'inscription. Lorsqu'un participant souffre d'une allergie alimentaire sévère (aliments sans aucune trace d'arachide, sans gluten...), un supplément sera demandé dans certains cas afin que les familles d'accueil puisse répondre à ses exigences alimentaires.

Si un participant souffre d'énurésie, les responsables du groupe devront s'assurer qu'il a prévu de se munir d'une alèse.

B) Pour les voyages effectués dans l'Union Européenne, il est préconisé de se munir de la carte européenne d'assurance maladie nécessaire en cas d'hospitalisation disponible auprès de votre caisse primaire d'assurance maladie avant le départ.

#### CESSION ET CHANGEMENT DE NOM

Toute cession de contrat doit nous être signalée au moins 7 jours ouvrables avant le départ. Pour les voyages en avion, selon les compagnies aériennes des frais de modification pourront être appliqués et seront à la charge du client.

Tout report de date de départ de la part d'un voyageur entraînera l'application des frais d'annulation selon le paragraphe ci-dessus.

Dans le cas où le participant apporterait des modifications à son contrat de réservation initial (notamment : modification de nom ou prénom y compris l'orthographe de ceux-ci, changement de ville de départ...), des frais de modifications pourront être appliqués et seront à la charge du client.

#### RÉSERVES

Les prix indiqués dans cette brochure sont à titre d'exemples. Ils seront confirmés au moment de la vente. Certaines dates peuvent être soumises à des suppléments du type haute saison (été, vacances scolaires, fêtes religieuses, ponts...).

De manière générale, dans un souci constant d'amélioration et de fiabilité ou dans le cas d'événements, travaux, ... certaines informations contenues dans ce catalogue peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat de voyage. Conformément à l'article R211-5 du Code du Tourisme, VERDIÉ s'engage à communiquer par écrit à ces clients les modifications éventuelles susceptibles d'être apportées aux informations contenues dans nos catalogues.

Concernant le programme :

VERDIÉ se réserve le droit de modifier le programme, ou les hôtels ainsi que le choix des prestataires sans préavis. D'autre part, pour des raisons techniques et pratiques, l'ordre des visites ou des excursions pourra être modifié également sans préavis.

#### INFORMATIONS PERSONNELLES

Les demandes de brochures et les inscriptions sont traitées par systèmes informatiques.

Conformément à la loi « Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les clients de VERDIÉ VOYAGES disposent du droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer en s'adressant à [slc@verdie.com](mailto:slc@verdie.com) ou par courrier au siège social : VERDIÉ VOYAGES – rue de la Ferronnerie – ZA Bel Air – 12000 RODEZ.

Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.

Sauf avis contraire de la part de clients de VERDIÉ VOYAGES, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour faire parvenir diverses documentations commerciales.

#### RECLAMATIONS ET MEDIATION DU TOURISME ET DU VOYAGE

Toute réclamation doit nous être adressée par lettre recommandée dans un délai de 30 jours après le retour du voyage. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera recevable.

Après avoir saisi le service Clients et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

## VERDIÉ SLC

VERDIÉ AGENCE - Séjours Linguistiques et Culturels

SARL au capital de 25337€ - RCS85B63

Code NACE 7911Z - SIREN 332 276 013

Immatriculation IM012100014

Adhèrent CETO

Caution bancaire 6 501 085 € BNP RODEZ

Responsabilité Civile Professionnelle n°HA RC00088659 - HISCOX -

19 rue Louis Le Grand - 75002 PARIS - Garantie 7 000 000 €

Crédit Photos : offices de tourisme et photothèque

VERDIÉ VOYAGES, Shutterstock et Fotolia

Document d'information sous réserve d'erreurs typographiques

Photos et illustrations non contractuelles

VERDIÉ se réserve le droit, sans préavis,

de modifier des programmes

Edition juillet 2012